



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
425, 2^E RUE (lot 4 441 171)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville qu'une demande de dérogation mineure a été déposée.

Cette demande concerne la propriété située au 425, 2e Rue, identifiée comme le lot 4 441 171 (matricule 0919-80-7501) du cadastre du Québec. Ce terrain est situé dans la zone R-07 du plan de zonage n° 2025-137.

La demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment à usage commercial dans la zone R-07, conformément au règlement de zonage 2025-137, lequel permet les usages commerciaux de vente au détail et de services professionnels.

La dérogation demandée concerne les marges d'implantation :

- 3.40 mètres de la ligne avant du lot
- 1,5 mètres de la ligne arrière

Alors que les marges réglementaires applicables dans cette zone sont de 6 mètres de la ligne de lot avant et de 6 mètres de la ligne de lot arrière.

Pour toute question relative à cette procédure, veuillez communiquer au 819-367-3395. Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel à batiment@ville.daveluyville.qc.ca ou par la poste au 362, rue Principale, Daveluyville (Québec) G0Z 1C0.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 8 juin 2026 à 20 h, à la salle communautaire située au 3, 9e Avenue, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 19 mai 2026.

Mylène Parent
Directrice générale et assistante-Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pauline Vrain, greffière de Ville de Daveluyville certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 19 mai 2026. J'ai également fait publier ledit avis sur le site Internet de la Ville de Daveluyville le 19 mai 2026. Conformément à l'article 345.1 de la Loi sur les cités et ville, le règlement numéro 40 relatif à la publication des avis publics a été adopté lors de la séance du 11 septembre 2017 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 19 mai 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Parent', is written over a horizontal line.

Mylène Parent
Directrice générale et assistante greffière